

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 juin 2021.

Date de la séance : 30 juin 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 5

Absentes : 2

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Pierre FERNAND procuration à M. Jean-François RAZAVET - Mme Christelle GERMAIN procuration à Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Sabrina LARRIEU - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Jacqueline BOLIS.

Absentes : Mmes Nastascia ACCOT - Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/06/30/003

OBJET : Passage en refuge LPO de la Coulée verte (des Anciennes écuries au pont de la rue du Vallon) : convention LPO via CBIODIV.

Toujours dans un souci de préservation du patrimoine naturel de notre territoire et de sa biodiversité, M. PONTRUCHER indique que la commune souhaite adhérer au programme national Refuges LPO. En créant un espace d'accueil pour la biodiversité de proximité, la population cendriouse se verrait offrir un cadre de vie sain, agréable et convivial grâce à un environnement naturel respecté et valorisé. Dans un premier temps, la zone mise en refuge serait délimitée sur un tronçon d'environ 1 kilomètre sur la Coulée Verte (entre les anciennes écuries et le pont de la rue du Vallon).

En créant un refuge LPO, la commune s'engage :

- à créer les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage,
- à renoncer aux produits phytosanitaires chimiques,
- à réduire son impact sur l'environnement,
- et à interdire la chasse sur l'espace concerné.

Pour ce faire, la LPO propose d'assister la collectivité :

- en réalisant une évaluation de la biodiversité de ses terrains et de leurs spécificités écologiques,
- en menant une réflexion sur les aménagements naturels intéressants pour la faune sauvage,
- en établissant un plan de gestion des espaces verts et du terrain,
- en l'accompagnant tout au long de la mise en place du projet.

Le programme proposé par la LPO se déroulerait en 3 phases :

- Année 2021 - diagnostic et préconisations,
- Année 2022 - accompagnement et préconisations,
- Année 2023 - évaluation et perspectives,

avec un coût total de 4 280 € dont 3 390 € financés dans le cadre de l'ABT Clermont Métropole. Le reste à charge pour la commune s'élève à 890 € répartis comme suit :

- 325 € à régler fin 2021,
- Et 565 € en 2023.

Monsieur PONTRUCHER indique que ce projet présenté à la commission « Travaux, sécurité, environnement, cadre de vie » du 21 juin 2021 a reçu un avis favorable.

Il invite aujourd'hui l'assemblée délibérante à :

➤ valider :

- l'adhésion de la commune au programme national refuges LPO,
- et la proposition financière,

➤ autoriser le Maire ou l'adjoint à l'environnement , à signer la convention et tout document afférent au passage en refuge LPO.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 7 juillet 2021
Reçu en préfecture le 7 juillet 2021

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.